

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2019

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 27 mars 2019

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Alain VULTAGGIO, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER
Madame Danielle DECIS, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
Madame Lauris PAUL, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE
Madame Frédérique CORDESSE, qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN

Absents : (excusés) Madame Christine BORRY, Monsieur Alfred MAURO, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Vanessa BERJON désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Nous serons donc 29 à prendre part aux votes.

Le quorum étant atteint, nous pourrions délibérer valablement.

Approbation du procès-verbal des débats du 11 décembre 2018

Eddy VALADIER : Vous avez reçu le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du mardi 11 décembre 2018.

Est-ce que ce dernier appelle des remarques de votre part ? Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Chacune et chacun d'entre vous avez bien évidemment reçu l'ordre du jour de ce Conseil Municipal avec la note explicative de synthèse des affaires qui seront soumises ce soir à délibération. Pas de remarque sur l'ordre du jour ? Je vous rappelle que les élus qui sont concernés par une des délibérations, je leur demande de ne pas prendre part au vote et de le signaler. Notre administration y prend toujours une grande attention et le signale mais il se peut toujours qu'il y ait un petit oubli. Donc soyez-y également vigilants.

I. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération numéro 1, il s'agit des informations données au Conseil Municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les adjoints de la Ville.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Comme je vous le disais, j'ai plusieurs questions. La première concerne la décision 2018-12-210 relative à un recours déposé par l'association Nacicca contre le PLU. Je voulais que vous nous remémoriez ce que cette association reproche au PLU tel qu'il a été voté par vous ?

Eddy VALADIER : Cette association est une association de défense de l'environnement qui nous reproche notamment de permettre le développement de l'aéroport de Nîmes Saint-Gilles pour une question environnementale.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie de cette précision.

J'avais une autre question concernant la décision suivante, à savoir la 2018-12-211, eu égard à un recours de Monsieur et Madame HARO à l'encontre du même PLU et je voudrais que vous portiez à ma connaissance les points que contestent ces derniers sur ce PLU.

Eddy VALADIER : Ils contestent essentiellement le fait que nous n'avons pas mis immédiatement à bâtir pour des questions environnementales soulevées par la DREAL leur terrain.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Je vous remercie.

J'ai une autre question relative à la décision 2018-12-217 sur un marché de service qui a été attribué à une société parisienne concernant la distribution du journal de la mairie dans les boîtes aux lettres pour un montant de 14 000 € HT. Alors, cette décision m'interpelle parce qu'on voit régulièrement sur Saint-

Gilles des jeunes gens qui sont prêts à nettoyer les jardins, à tailler les haies, à faire tout un tas de travaux pour gagner trois sous et je suis extrêmement étonné que cette mission qui ne nécessite pas de compétence particulière qui est la distribution dans les boîtes aux lettres d'un journal de la ville n'ait pas été proposée aux jeunes gens locaux, jeunes gens ou autres, en tout cas à la population qui cherche désespérément à gagner un peu d'argent.

Eddy VALADIER : Je vous rappelle, Monsieur LEFEVRE que ce que vous envisagez ce soir est illégal au titre du code des marchés publics et que nous devons consulter, conformément à la réglementation, pour tout achat que fait la ville, notamment lorsqu'on arrive à ces montants-là. Donc, nous respectons le code des marchés publics comme nous l'avons fait pour la distribution précédente puisqu'il y avait déjà un marché de distribution qui s'est achevé au 31 décembre 2018 et notre service achat public, comme notre service communication, très respectueux de la réglementation, a lancé une consultation et il se trouve que cette société a été la mieux disante et que donc, elle a été retenue pour la distribution du journal municipal, des invitations d'inauguration ou tout document que la ville souhaiterait diffuser à sa population.

Votre proposition, si elle peut évidemment être entendue, est illégale.

Christophe LEFEVRE : Très bien, je vous remercie.

Eddy VALADIER : Monsieur PERRET veut ajouter un petit complément.

Xavier PERRET : Deux petites rectifications. Ce n'est pas parce que la société est à Paris qu'elle va faire venir des gens de la région parisienne pour venir poser dans les boîtes aux lettres. Bien entendu, ce sont des Saint-gillois qui sont concernés et deuxièmement, au contraire, c'est très technique. C'est-à-dire : la distribution dans les boîtes aux lettres demande un suivi très particulier, très précis et on a demandé un reporting chaque fois des problèmes rencontrés, si tout a bien été distribué. Il ne faut pas que les Saint-gillois viennent nous dire après on n'a pas reçu le bulletin municipal. C'est important que tout le monde ait le bulletin municipal donc cette société nous fait un reporting très, très ciblé, très, très serré des opérations qu'elle mène.

Christophe LEFEVRE : D'accord. J'entends bien concernant la légalité des marchés publics mais vous sous-entendez que cette distribution technique n'est pas à la portée des Saint-gillois ?

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, vous pouvez détourner le sens des propos de Monsieur PERRET, libre à vous, Monsieur PERRET ne vous a pas explicité ça. C'est vous dans vos propos qui avez souligné que ce travail était un travail peu qualifié, insinuant que les distributeurs, qu'ils soient de Saint-Gilles ou d'ailleurs étaient – excusez-moi du terme – de petites gens sans qualification. Non.

Christophe LEFEVRE : Pas du tout.

Eddy VALADIER : Ce qu'a voulu vous préciser Monsieur PERRET c'est que toute tâche qui est effectuée nécessite toujours sérieux ; distribuer un journal ça nécessite une attention particulière, de ne pas éviter certains domiciles, de faire beaucoup de marche, donc ce n'est pas un métier tel que vous le considérez. C'est ce qu'a voulu souligner Monsieur PERRET.

Donc, le débat est clos sur ce sujet. Nous avons respecté la réglementation, un point c'est tout.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie pour cette précision.

J'ai une autre question par rapport à une autre décision, à savoir la 2019-01-17, il s'agit donc d'un recours qui vous oppose au SDIS et j'aurais voulu avoir quelques précisions sur ces faits. Ça concerne cette décision et celle qui suit d'ailleurs.

Eddy VALADIER : Comme vous le savez, le SDIS depuis la loi de départementalisation de 2003 voit ses contributions aux collectivités scindées en deux. Près de 40% des contributions des collectivités proviennent des communes et près de 60% des contributions viennent du conseil départemental du Gard. Certaines collectivités ont contesté devant les tribunaux les modalités de calcul des contributions communales. Il y a la commune de Bagnols-sur-Cèze qui n'a pas payé un certain temps, il y a la commune du Vigan qui a mis le SDIS au tribunal, qui a gagné et nous avons été, certaines collectivités, à demander au président du SDIS, Monsieur Alexandre PISSAS, également conseiller départemental et maire de Tresques, de nous fournir les modalités de calcul des contributions des communes et j'ai demandé personnellement à ce que la contribution de la Ville de Saint-Gilles dans le détail me soit fournie et soit comparée aux autres collectivités de ce département. J'ai été surpris de constater qu'il existait un écart très important entre les contributions des communes. Certaines collectivités pouvant payer autour des 10 € par habitant, la Ville de Saint-Gilles payant 42 € par habitant et la ville de Nîmes par exemple payant plus de 60 €. Donc, nous avons demandé au président du SDIS de revoir les modalités de calcul des contributions des communes.

Un travail a été conduit par quelques élus, il était mené par Madame Nathalie NURY conseillère départementale du Gard, les modalités qui ont été proposées ont fait que le SDIS a réalisé deux strates de contributions pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les communes inférieures à 3 500 habitants. On s'est retrouvé, notamment les communes supérieures à 3 500 habitants à payer grosso modo deux fois et demi plus que les communes inférieures à 3 500 habitants. J'ai moi-même participé à quelques réunions pour représenter les communes les plus importantes de ce département. Nous avons contesté l'égalité devant la charge de l'impôt près du tribunal de Marseille et nous nous sommes regroupés, je crois plus d'une vingtaine de collectivités notamment avec mon collègue maire de Saint-Laurent-d'Aigouze comme celui de Générac et puis d'autres, Jean-Louis BANINO le maire des Angles etc. nous avons contesté la légalité de la délibération prise par le conseil d'administration du SDIS. Le tribunal de Marseille a rendu sa décision il y a un peu plus de dix jours, notamment parce que, également Monsieur le Préfet avait fait un référé au tribunal contestant cette délibération et nous avons gagné. Donc effectivement, nous avons convenu, les maires qui ont contesté cette délibération prise par le SDIS, de contribuer à hauteur de quelques centaines d'euros, chacune, au paiement de l'avocat choisi par nous pour préparer notre mémoire. Là, il se trouve aujourd'hui que cette décision étant cassée, le SDIS a été dans l'obligation de revoir sa contribution conformément à la réglementation et pour Saint-Gilles par exemple qui avait une contribution de plus de 612 000 € – je ne me trompe pas ? – à quelques euros près, je crois qu'on est sur les premières estimations à 578 000 €. Voilà.

Donc je crois, comme on le fait par habitude mais sans mauvais esprit non plus je suis assez regardant sur les contributions que nous apportons à différents syndicats, à différents organismes et j'essaie de voir que la contribution de la Ville de Saint-Gilles ne soit ni plus haute ni plus basse que ce qu'elle devait être et sur cette situation, je n'ai pas été le seul à considérer que le SDIS faisait fausse route.

Ai-je été suffisamment clair ?

Christophe LEFEVRE : Oui. Je vous remercie. Juste une précision : est-ce que c'est en rapport avec le terrain sur lequel la caserne des pompiers... ?

Eddy VALADIER : Rien à voir, rien à voir.

Christophe LEFEVRE : La question se pose. Très bien.

Dernière question sur vos décisions. Je parle de la décision 2019-01-23 concernant des droits d'exploitation de spectacles avec l'association D'Mentiel pour un montant de 14 990 € TTC. Je voulais juste savoir ce que ça comprenait comme prestation, comme représentation ? Est-ce que c'est en one shot ou est-ce qu'il y a plusieurs représentations ?

Eddy VALADIER : Comme c'est explicité dans la décision et comme vous le savez, ma collègue Berthe PEREZ, et notre service a dédié à la culture, a souhaité l'an passé créer un festival de magie. Festival qui, en 2018 a remporté un franc succès tant par la qualité des spectacles qui ont été produits que par la fréquentation qu'ils ont provoquée. Donc, on a souhaité renouveler cette heureuse expérience en 2019, donc c'est un festival qui se déroule sur trois jours : vendredi, samedi et dimanche. L'association D'Mentiel a été celle qui nous a proposé les meilleures prestations pour ce festival de la magie qui aura lieu, Madame PEREZ ? Au mois d'avril 2019.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : De rien. Donc pas d'opposition ?

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Motion de soutien à la résolution proposée par l'Association des maires de France suite au 101^{ème} congrès des Maires

Eddy VALADIER : Vous me permettrez de rappeler les sept points que l'association des maires de France à laquelle nous adhérons porte notamment :

L'inscription de la place particulière de la commune dans sa clause générale de compétence dans la constitution. En effet, il s'agit de donner plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal.

Ce que nous demandons, c'est la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tient notamment compte de l'évolution annuelle des bases. C'est ce que nous avons évoqué notamment au moment du rapport d'orientations budgétaires.

L'association des maires de France demande l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part de l'endettement. Comme vous le savez, la part de l'endettement des communes sur les 2 200 milliards de dette de notre pays, elle est minime. Et ce que nous demandons c'est que les efforts qui nous sont demandés soient proportionnels à la dette des communes et qu'on ne fasse pas supporter l'effort nécessaire de la réduction de la dette de l'Etat sur les communes ; l'Etat se dispensant assez souvent lui-même de s'appliquer ce qu'il propose aux autres.

L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures. Vous savez, c'est une orientation qui a été donnée par la direction générale des finances publiques aux plus grosses collectivités. Nous en avons parlé au moment du vote du budget. On n'est pas inquiet pour Saint-Gilles puisque je crois qu'on était à 0,56% d'augmentation ; donc très largement bon élève par rapport à cette orientation mais il n'empêche que ça peut poser des difficultés à certaines collectivités, notamment lorsque l'on a une inflation qui est déjà à la hauteur de ces 1,2% ou qui l'approche.

Le retour à une conception non léonine et donc véritablement partenarial des contrats établis entre l'Etat et les collectivités territoriales. En deux mots, cela signifie qu'il faut qu'on discute, il faut qu'on trouve un compromis mais que l'Etat n'a pas à se comporter de façon trop directe pour ne pas dire autre chose.

Nous demandons également le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires qui sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau. Ce sont des sujets d'actualité de 2018 et 2017 que vous connaissez bien.

Nous demandons le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétences et en particulier de la compétence eau et assainissement qui doit s'accompagner de manière générale de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire. Cela revient un petit peu au point 5, nous demandons à ce qu'on puisse nous proposer des évolutions sur nos compétences mais qu'on ne nous les impose pas parce qu'effectivement, selon les départements, les territoires, les contextes locaux, imposer n'est pas toujours la meilleure solution.

Voilà les points principaux que je souhaite porter au débat et voir votés par notre Conseil Municipal pour soutenir l'initiative du maire de Troyes, également président de l'association des maires de France.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Monsieur MARC, vous auriez l'obligeance de faire un petit courrier en signifiant que notre collectivité, à l'unanimité, a soutenu cette initiative.

3. Renouvellement du contrat enfance jeunesse

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Oui. Merci. Il s'agit du renouvellement du contrat enfance jeunesse qui prend effet au 1^{er} janvier 2018 et qui est signé pour quatre ans avec la CAF. Il permet à la ville, comme vous pouvez en prendre connaissance de cofinancer notamment toutes les actions qui sont mises en place dans le cadre de la crèche, accueil de loisir des enfants, centre de loisir. Certaines actions mises en place par la Croisée également sur la ville à destination des jeunes bien entendu et donc chaque quatre ans, nous réfléchissons en fonction des objectifs de la COJE donnés par la CNAF à la CAF. Nous essayons de rentrer toujours dans le projet pour obtenir le plus de subvention possible, de financement possible.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui.

Christophe LEFEVRE : Madame NOVELLI, je voulais vous demander, ces fonds qui vous sont versés, ils vous sont versés à la commune à terme échu ou en cours d'année ?

Dominique NOVELLI : Alors, ils sont versés non pas à terme échu mais par trimestre je dirais, Monsieur BAILLET, c'est ça ? Tous les trimestres. Après bien sûr, il y a des ajustements de notre part puisqu'on envoie des chiffres forcément. On envoie à la fois des chiffres régulièrement, c'est-à-dire fréquentation d'enfants, notamment à la crèche. A la crèche, on a un système de badgeage des parents. Ce qui fait remonter donc pour percevoir pendant la PSU etc. Tout ça c'est lié au nombre d'heures. Il faut absolument qu'on ait des nombres d'heures optimales dans la fréquentation de nos bébés, de nos enfants. Qu'est-ce qu'il y a d'autres ? En fait, on fait remonter les chiffres régulièrement. Ça c'est certain et on peut avoir aussi des contrôles, des contrôleurs de la CAF. Là, d'ailleurs régulièrement dans les quatre ans, après c'est aléatoire mais on en a quand même souvent.

Christophe LEFEVRE : Je pose cette question parce qu'il est marqué que c'est la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. On est en février 2019 et donc...

Dominique NOVELLI : C'est normal parce que la CAF a ses objectifs déterminés par la CNAF, la caisse nationale, toujours en milieu d'année de la première année de la signature du CEJ. Donc on est obligé... Là ce n'est pas grave, on est entre le 1^{er} janvier et aujourd'hui, quand on délibère on est payé à l'ancien

CEJ. Après, il y a une rétroactivité qui se fait au 1^{er} janvier de l'année « n » en fait ; la première année de signature. Chaque fois, c'est pareil.

Christophe LEFEVRE : OK. Je comprends. Je vous remercie de cette précision. Cela m'avait interpellé.

Dominique NOVELLI : Oui parce qu'en fait les signatures des objectifs de la COJE, c'est toujours en cours d'année en fait. C'est comme ça. La première année, on a une année on va dire...

Christophe LEFEVRE: D'accord, très bien merci.

Eddy VALADIER : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales 2019 entre Nîmes métropole et la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Monsieur Benjamin GUIDI.

Benjamin GUIDI : Merci. Comme chaque année, Nîmes métropole souhaite participer à la programmation sur son territoire de manifestations communautaires qui favorisent et accompagnent le maintien des traditions régionales.

En 2019, Nîmes métropole propose de mettre en œuvre des opérations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans le domaine taurin équin camarguais.

Dans le cadre de cette programmation, Nîmes métropole propose un partenariat avec la Commune de Saint-Gilles afin de soutenir le projet communautaire en matière de tradition.

Eddy VALADIER : Donc, qu'est-ce qu'on a comme spectacle ?

Benjamin GUIDI : Cette année, on aura un spectacle équestre pour la fêria et des groupes musicaux tout au long de la fêria et la finale de graine de toréro et une animation pour la fête de la Saint-Gilles également.

Eddy VALADIER : C'est très bien Monsieur GUIDI. Me faire supporter quelques dépenses des festivités sur une autre collectivité. J'en suis très heureux.

Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Approbation du réaménagement de la dette de la SEMIGA et modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : En effet, la Société d'Economie Mixte Immobilière du département du Gard (SEMIGA) a procédé au réaménagement d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des dépôts et consignation. C'est un réaménagement qui concerne quatre prêts que la Ville avait déjà garantis à hauteur de 50% de leur montant.

Donc, il est proposé de poursuivre cette garantie d'emprunt sur les réaménagements qui nous ont été communiqués sans modification évidemment de l'encours global que nous avons déjà auparavant dans nos bilans.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

6. Signature de la convention d'adhésion au service « protection des données » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Eddy VALADIER : En effet, il y a un règlement européen appelé RGPD qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il nous oblige à être plus vigilants sur la collecte des données que nous pouvons effectuer et sur leur conservation. Le Centre de gestion du département du Gard a proposé de mutualiser une partie de ses ressources au profit des collectivités qui souhaiteraient adhérer pour ce sujet au centre de gestion. Ce que nous avons choisi de faire parce que nous n'avons pas les ressources nécessaires en propre dans notre collectivité, donc on a souhaité adhérer et le montant pour les communes de plus de 1 000 habitants, il est de 1 250 € pour la mise en place et de 250 € pour le suivi annuel.

C'est notre directeur financier qui pilotera ce sujet pour notre collectivité et qu'il est donc proposé de nommer.

Y a-t-il des questions sur la RGPD ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

7. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Gilles et l'Office de tourisme communautaire

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame PEREZ.

Berthe PEREZ : Merci. Donc c'est une signature de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Gilles et l'office de tourisme communautaire et ce afin d'assurer et de faciliter la continuité des missions de l'office de tourisme, la Commune de Saint-Gilles lui apportera son soutien sur les plans logistiques et matériels tels que définis dans la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier pour une durée d'un an.

Eddy VALADIER : Bien. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : Merci. J'ai plusieurs questions relatives à cette délibération, à savoir que, il y a quelques conseils municipaux de cela, nous avons déjà voté la délégation ou le transfert de cette compétence à la communauté de communes, à savoir que, ils reprenaient la gestion de l'office du tourisme et que cela ne modifie rien pour le personnel de cette structure. Or, je vois que en décembre, Monsieur BRUNEL a été remplacé à son poste de directeur de l'office du tourisme et je voulais savoir

ce qu'il était devenu et quel était finalement le rôle du directeur du tourisme puisque ça, c'était une question importante pour Saint-Gilles et sa communication.

Eddy VALADIER : L'ancien directeur de l'office de tourisme, Monsieur BRUNEL, avait un contrat de droit privé qui arrivait à terme. Il avait des compétences notamment sur la promotion des territoires. Donc, il lui a été proposé d'occuper au sein de notre agglomération un autre poste qui lui convenait mieux, qu'il a accepté de plein gré et donc, cela a nécessité le recrutement et la nomination d'une nouvelle directrice de l'office de tourisme communautaire. Donc pour l'instant, comme vous le savez, il n'y a que l'office du tourisme de Saint-Gilles mais on travaille avec mes collègues maires vers un développement notamment lorsque sera en service la nouvelle gare TGV. On se dit qu'il serait bon sur ce site là de faire la promotion de notre territoire, de la Ville de Saint-Gilles etc. Donc des modifications tout à fait normales de l'organisation de nos services autour de notre compétence tourisme désormais à l'agglomération de Nîmes métropole.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Parce qu'il y a quand même quelque chose qui m'interpelle dont je voulais vous faire part, à savoir que donc, dans le mouvement des dirigeants dont le texte est paru le 9 janvier 2019 dans le Commercial du Gard, il apparaît que la remplaçante de Monsieur BRUNEL, elle apparaît comme exerçant à titre libéral en tant que, je cite : « Massage relaxant aux huiles essentielles à domicile ». Alors peut-être on aura des prix sur le massage mais je voulais savoir s'il y avait des spécificités dans ce poste clé et si vous étiez informé de cet aspect. Si vous pouviez apporter des précisions.

Eddy VALADIER : Moi, je ne suis pas président de la communauté d'agglomération, du moins pas encore. Cela relève de la compétence de la communauté d'agglomération, donc ce n'est pas ni notre direction des ressources humaines. Je n'assume pas la présidence non plus de l'office de tourisme communautaire, donc adressez-vous au président mais, je me renseignerai.

Christophe LEFEVRE : Oui. J'entends bien ce que vous me dites là, néanmoins comme il y a un transfert de compétence, c'est intéressant de savoir à qui on transfère.

Eddy VALADIER : On a transféré à la communauté d'agglomération il y a deux ans, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, j'entends bien. Avez-vous compris ce que je voulais dire ?

Eddy VALADIER : Oui. C'est pour ça que je vous ai répondu, on a transféré à la communauté d'agglomération conformément à la loi NOTRe.

Christophe LEFEVRE : Oui, oui non mais ça, je ne mets pas en cause. Moi, ce qui m'interpelle c'est de savoir qui va remplacer Monsieur BRUNEL et les services qu'il a accomplis jusqu'à présent.

Eddy VALADIER : C'est bien. Madame Nathalie LEDERNE.

Christophe LEFEVRE : C'est ça. Oui mais bon ; peut-être qu'elle est très compétente. Elle est dans les massages oui, je n'y peux rien. Oui, dans les massages.

Eddy VALADIER : Vous savez qu'aujourd'hui, enfin je me renseignerai, j'ai rencontré je crois cette dame une ou deux fois, qui m'a fait bonne impression. Dans la vie professionnelle aujourd'hui, on peut avoir plusieurs activités. C'est fini le temps où on commence à 18 ans dans un emploi et on finit à 67 ans dans le même emploi. Heureusement que beaucoup de nos compatriotes et de nos concitoyens en plusieurs cordes à leur arc et peuvent exercer des métiers différents, sinon ça serait monotone.

Christophe LEFEVRE : Oui. Bien sûr.

Mme Berthe PEREZ : C'est quand même une personne qui nous vient de Gard tourisme. Elle était déjà dans le tourisme.

Christophe LEFEVRE : Non, mais écoutez, moi je vous ai juste posé une question par rapport aux informations que j'ai eues, qui sont publiques. C'est tout. Merci.

Eddy VALADIER : D'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Il s'agit des responsabilités civiles de la Commune de Saint-Gilles pour deux dommages qui ont été occasionnés à Monsieur COLLE et à Monsieur GOUBEAU pour un montant de 466,78 € et 235,70 €

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Concession de service public – Organisation de spectacles tauromachiques lors de la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2019-2020-2021 - Attribution

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, il s'agit de la concession des services publics pour l'organisation de spectacles tauromachiques dans la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2019-2020-2021.

Le Conseil Municipal avait approuvé le lancement d'une procédure de concession du service public pour déléguer l'organisation des spectacles de la fêria de la pêche et de l'abricot. A l'issue d'une mise en concurrence effectuée sur le projet d'acheteur de la ville, l'unique candidat et précédent délégataire Tauropassion a remis son offre et sa candidature. La commission de délégation de services publics a admis la candidature de Tauropassion. Les précisions apportées par le candidat lors des négociations ont confirmé que l'offre répondait aux attentes de la ville.

Voilà. Nous sommes donc sollicités pour valider ce choix.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Marché de fournitures courantes et services – Licence et maintenance du logiciel DOMINO WEB – Passation d'un avenant n°1

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Dans le cadre du guichet unique pour enregistrer toutes les inscriptions scolaires, périscolaires etc. nous avons une extension de logiciel à acquérir. Rien de spécial. C'est dans la continuité de l'évolution des logiciels.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Marché de prestations intellectuelles – Maîtrise d'œuvre rénovation – Amélioration du niveau de sécurité et mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Signature du contrat

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, en raison de la vétusté de l'établissement abritant l'école élémentaire Jules Ferry et l'école maternelle Frédéric Mistral, des travaux de réhabilitation doivent être engagés. Pour mener à bien cette ambition, une procédure d'appel d'offres relative à une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée. A l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché public au groupement d'entreprises dont la société CONDESSE SCHNEIDER est le mandataire.

Eddy VALADIER : Vous avez vérifié Monsieur GARCIA que Monsieur SCHNEIDER ne fabriquait plus des téléés ?

(Rires)

Jean-Pierre GARCIA : Non.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Pour cette délibération dont je signale l'importance, je me plais à le rappeler, nous nous étions engagés à faire un effort sans précédent sur nos établissements scolaires, je le rappelle. L'école Victor Hugo en 2015, Madame NOVELLI, l'année suivante on a engagé l'école Laforêt, l'an passé on a engagé l'école Les Calades se terminera dans l'été. Cet été nous allons commencer la rénovation de l'école Jean Jaurès et c'est le cinquième établissement... Même cinquième et sixième établissement puisque vous l'avez remarqué il y a l'école Jules Ferry et l'école maternelle Frédéric Mistral. Donc, ça fera six établissements scolaires dont nous aurons engagé la rénovation complète. Voilà. Quand je dis un effort sans précédent pour nos enfants, je crois que ce n'est pas usurper que de le souligner. C'est probablement une des délibérations les plus importantes de ce Conseil Municipal qui est le démarrage de la réflexion sur la rénovation de ces deux établissements Jules Ferry et Frédéric Mistral. Cela va être un long travail puisque vous savez ce sont ces deux groupes scolaires qui doivent... je crois qu'il y a 16 classes, Madame NOVELLI, ou une grosse quinzaine. Voilà avec les classes dédoublées. Donc c'est un gros chantier que nous préparons dès aujourd'hui.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Marché de fournitures – Aménagement des voiries et places du centre-ville (Secteur 2) – Relance du lot 5 (mobilier urbain)

Eddy VALADIER : Il s'agit du mobilier urbain et c'est Monsieur Jean-Pierre GARCIA qui poursuit.

Jean-Pierre GARCIA : Alors, effectivement, sur ce marché qui avait été lancé le 15 décembre 2017, le lot 1 avait été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Les lots 2 et 3 avaient été attribués. En 2018, ce lot a été relancé, divisé en trois : voirie, béton désactivé et mobilier urbain. Le lot 5 mobilier urbain avait été aussi déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Il a été relancé en septembre 2018. On avait reçu deux plis et après la présentation du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce lot au groupement d'entreprises Aximum, axe urbain.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question relative à ce mobilier urbain, à savoir que ce n'est donc pas la même société qui va fabriquer le mobilier urbain qui arrive, que vous avez commandée, avec celle qui l'avait fait précédemment. J'imagine que c'est à titre d'uniformité, c'est le même modèle, même design. C'est la même chose ?

Eddy VALADIER : Vous connaissez sans doute aussi bien que moi le code des marchés publics, on ne peut pas spécifier le nom d'une entreprise etc. Donc, la qualification de ce que l'on demande c'est toujours similaire ou assimilé. Voilà, on aura une société qui nous proposera du matériel similaire. Pas exactement le même mais similaire parce qu'on n'a pas le droit d'être captif.

Christophe LEFEVRE : Oui, j'entends bien mais ce n'est donc pas la première société qui a repostulé ou répondu à l'appel d'offres et qui l'aura remporté ?

Eddy VALADIER : Eux ils ont postulé et répondu. Voilà.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : Sinon, on ne les choisirait pas. On a lancé un appel d'offres normal ; il y a plusieurs entreprises qui ont répondu. Notre maître d'œuvre a examiné les propositions qui avaient été faites, a soumis au choix de la ville une société. C'est d'ailleurs celle que je vous propose de retenir comme on le fait à l'habitude.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : D'autres questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Marché de travaux – Réhabilitation du site Abbatial – Lot 1 (maçonnerie - taille de pierre) – Avenant n°3 et Lot 5 (serrurerie) – Avenant N°2

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13, Monsieur Jean Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, les quelques délibérations qui vont suivre vont faire appel à des avenants sur différents travaux. Celui-ci concerne la réhabilitation du site Abbatial. Sur le lot 1 maçonnerie, il est nécessaire de réaliser un ajustement général des quantités commandées, au regard des quantités réelles exécutées. Effectivement, ceci entraîne une augmentation de ce lot de 17 457 € HT.

Concernant le lot Serrurerie, lot numéro 5, au regard des obligations réglementaires portant sur l'accessibilité des ERP, il est nécessaire d'augmenter l'éclairage d'un escalier qui descend à la crypte, par un éclairage LED au sein des mains courantes et d'autre part, il est aussi nécessaire de modifier les matériaux contre les graffitis prévus au cahier technique, ceci l'ensemble pour un montant de 2 871 €

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : J'avais juste une question purement technique sur la tranche T04 du tableau dans l'avenant numéro 3, en bas de page : il est marqué 2 mois et 150 jours alors que pour le reste ce sont des parts entières, je veux savoir pourquoi vous n'avez pas mis 7 mois directement ? Pourquoi 2 mois et 150 jours, qu'est-ce que techniquement cela sous-entend ? C'était juste le fond de ma question.

Jean-Pierre GARCIA : On vous répondra, franchement, cela ne m'a pas fait chanceler.

Christophe LEFEVRE : Non, c'est juste par simple curiosité. Je me suis juste dit « tiens, pourquoi 2 mois et 150 jours et pas... ? »

Jean-Pierre GARCIA : C'était pour attirer votre curiosité.

Christophe LEFEVRE : C'est gagné, merci.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Marché de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et salle Cazelles – Lot 2 (gros œuvre - maçonnerie - couverture) – Avenant N°3 et Lot 12 (plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation - climatisation) – Avenant N°4

Eddy VALADIER : C'est toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Ces travaux ont été rendus nécessaires suite à un problème d'étanchéité qui s'est avéré lors de pluies assez importantes, donc au niveau de la terrasse, sur une casquette qui fait tout le pourtour de cette terrasse, on a eu des infiltrations, Les travaux ont consisté en deux parties : la première, une partie de maçonnerie pour refaire cette casquette, qui concerne le lot numéro 2 gros œuvre pour un montant de 2 693 € et bien sûr, après la réfection de cette casquette, il a fallu faire l'étanchéité qui concerne le lot numéro 12, pour un montant de 3 518 € HT.

Eddy VALADIER : Des questions ?

Madame BONARDI, sur les avenants ? Ils ne vous dérangent pas les avenants aujourd'hui ?

Hors micro - Rires

Eddy VALADIER : C'est gentil, je l'avais pris comme ça, nous vous donnerons évidemment la parole lorsque vous le souhaitez.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de l'école maternelle « Les Calades » - Lot 2 (gros œuvre - démolition – désamiantage) – Avenant N°1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15, c'est toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Un avenant numéro 1 doit être conclu pour tenir compte des modifications suivantes : désamiantage de nouveaux réseaux, l'apure d'un dallage où il y avait encore des douches qui auraient fragilisé cette dalle, on a été obligé de les casser pour renforcer le dallage. Quand on a fait un certain nombre de travaux, on a découvert un mur en pierre qu'il a fallu non pas se contenter de le faire au tractopelle, il a fallu carrément défaire ce mur, Cela a été une plus-value, ça a engendré des travaux supplémentaires et quand même une moins-value concernant l'enlèvement des jouets d'enfant qui ont été faits en local et non pas par l'entreprise.

Le montant de ces travaux s'élève à 22 788 € HT.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de l'école maternelle « Les Calades » - Lot 4 (étanchéité) – Avenant N°1 et Lot 6 (menuiseries extérieures – occultations) – Avenant N°1

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA en aura terminé avec les avenants sur le marché des travaux.

Jean-Pierre GARCIA : Il s'est avéré nécessaire d'ajouter un isolant thermique complémentaire de trois centimètres, de réduire la surface des parois enterrées et de modifier le traitement d'étanchéité des casquettes de béton initialement prévues en résine par un système d'étanchéité auto-protégé, donc cet avenant est d'un montant de 2 122 € HT.

Ensuite, sur le lot numéro 6 : menuiserie extérieure, afin de faciliter la mise en œuvre des interfaces, les panneaux sandwich, en façade, ont été remplacés par de l'isolant de façade en laine de verre, pour un montant de 4 544 €

Eddy VALADIER : En moins value.

Jean-Pierre GARCIA : En moins value, effectivement.

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, est-ce que vous prenez exemple sur Monsieur GARCIA ?

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Régularisation foncière impasse des Arnavès

Eddy VALADIER : C'est Monsieur SEVILLA,

Christophe SEVILLA : A la demande des consœurs Robert qui sollicitent la Commune de Saint-Gilles afin de procéder à la régularisation foncière de l'impasse des Arnavès, considérant que les parcelles cadastrales section C numéros 3864 3865 partie, 3866 3867 partie appartenant aux consœurs Robert et la parcelle cadastrale section C numéro 3869 partie appartenant aux consœurs BERNIZZONI font partie intégrante de la chaussée,

Considérant que les communes ont régularisé administrativement l'ensemble de ces parcelles et calculé la surface effective de chaque propriétaire.

Le document d'arpentage a été établi par un géomètre expert. C'est une régularisation tout simplement.

Eddy VALADIER : Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Donc, je reviens Monsieur LEFEVRE sur votre question qui me tracasse et, j'ai la solution. Effectivement, parfois vous avez dans les chantiers de la réalisation sur des phases qui se chevauchent. D'accord ? Donc, vous comptez la durée de chaque phase, pour avoir une durée par exemple qui est de deux mois de fin de chantier, mais quand vous cumulez les phases, vous avez 150 jours. Comme on les compte en jour, nous pensons que c'est cela.

Hors micro

Eddy VALADIER : Oui, il y a des opérations qui sont... voilà. Cela paraît plausible, je vous remercie. Si je vous y réponds, ce n'est pas forcément l'unique réponse mais c'en est une qui me paraît plausible.

18. Copropriété en volume sur le domaine public – Ilot abbatiale

Eddy VALADIER : C'est Madame Géraldine BREUIL qui nous le présente.

Géraldine BREUIL : Cette délibération fait suite à la rénovation des bâtiments face à l'Abbatiale. Donc l'ilot 2D au titre du PNRQAD sur la parcelle N60, la parcelle qui contenait la maison qui a été entièrement démolie, puis rebâtie en partie. Cette parcelle a été divisée afin de pouvoir rétrocéder une des parties qui n'a pas été rebâtie à la collectivité, puisque cela restera du domaine public. Donc, il s'agit du lot A sur le plan. Et une autre partie a été bâtie, en tout cas en volume, c'est-à-dire, au niveau de la passerelle, la passerelle étant au-dessus du domaine public, il est nécessaire sur ce lot identifié C de créer juridiquement la copropriété.

Donc, cette délibération acte de ces deux éléments principaux et permet à la ville d'acquérir la partie de la N60 lot A pour la remettre à la disposition du domaine public de la commune.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL pour ces précisions utiles. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Montant de la Redevance de l'Occupation du Domaine Public (RODP) sur les communications électroniques

Eddy VALADIER : Délibération numéro 19, c'est Monsieur Serge GILLI qui vous la présentera. Monsieur GILLI, il faut prendre le micro.

Serge GILLI : Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la

valeur locative des avantages qu'en tire le permissionnaire. Les tarifs maxima sont appliqués par un décret, soit 39,28 € par kilomètre et par artère souterrain ; 52,38 € par kilomètre et par artère aérien et 26,19 € par mètre carré au sol pour les stations autres que les stations radios électriques, les cabines.

Eddy VALADIER : Des questions sur la RODP ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Convention de servitude entre la compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL) et la Commune de Saint-Gilles – Raccordement de la ZAC Mitra

Eddy VALADIER : C'est Monsieur GILLI qui poursuit.

Serge GILLI : Le chemin communal numéro 8 dit de Bouillac à Garonne et à Saint-Gilles. Situé lieu dit La Courbade et le Bois fait partie du domaine privé de la Commune de Saint-Gilles. La commune doit créer une servitude de largeur 4 m, de longueur 16 m, diamètre 250 mm, destinée à réserver sur la parcelle cadastrée section B numéro 394 une bande de terrain, telle que matérialisée sur le plan, et destinée à l'enfouissement en sous-sol d'une ou plusieurs canalisations d'eaux appartenant à BRL.

En contrepartie de la servitude accordée, BRL versera par l'intermédiaire du notaire désigné au profit de la commune, une indemnité définitive globale et forfaitaire énorme de un euro.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Signature de l'avenant n° 1 au contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SPL Agate relatif à l'assistance pour la réalisation d'une étude de faisabilité, de programmation et d'établissement de différents scénarios organisationnels, financiers et de montage juridique pour le site « Café des Arts – Perle d'Asie »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 21, il s'agit notamment de proroger la durée de validité de cette convention de douze mois.

Il y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Dénomination du chemin d'Auzan

Eddy VALADIER : Délibération numéro 22, c'est Monsieur SEVILLA.

Christophe SEVILLA : Il s'agit du chemin de la Saou. Ce chemin s'arrête à un moment donné et la continuité de ce chemin n'a pas de dénomination. A la demande d'un seul habitant, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer ce chemin, chemin d'Auzan. Alors pour ceux qui ne savent pas ce que

veut dire « chemin d'Auzan », ses habitants étaient des anciens Auzanais, c'est pour cela que nous proposons de l'appeler « chemin d'Auzan ».

Eddy VALADIER : Perspicace ! Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. Dénomination de la rue de l'Avenir

Eddy VALADIER : Délibération numéro 23, Monsieur SEVILLA.

Christophe SEVILLA : Merci de me donner la parole, sinon, on ne m'entend pas. Alors, il s'agit juste d'une régularisation puisque que ce chemin de l'Avenir existe déjà mais on ne l'avait jamais proposé au Conseil Municipal. Donc, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette erreur, pour considérer la rue de l'Avenir comme étant existante. Elle existe déjà en fait.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question, mais Monsieur SEVILLA a apporté les précisions qui me manquaient, donc je le remercie. Auquel cas, si cette rue avait été à baptiser, j'aurais soumis l'idée de la baptiser Rue Pierre-Aubanel mais visiblement il y a déjà une antériorité donc je comprendrais que cette décision puisse ne pas trouver de suite favorable.

Christophe SEVILLA : Sachant que vous alliez poser la question j'avais anticipé.

Eddy VALADIER : Pour parfaire votre information, j'ai écrit il y a quelques mois à Monsieur le Président du Département du Gard qui l'a accepté de nommer le nouveau pont du canal Pont Pierre-Aubanel. J'en ai fait état à son épouse et à ses deux fils. Il y a maintenant deux mois qu'ils ont accepté, donc je souscris à l'idée que vous avez soumise de dénommer une voie. Pas une voie mais c'est le nouveau pont qui portera le nom de Pierre AUBANEL. Ce qui ne signifie pas que dans l'avenir, si nous avons une voie autre, on pourrait aussi dénommer une rue, une avenue, une place nouvelle qui serait créée. Mais voilà, la ville n'a pas oublié le regretté Pierre AUBANEL. Je vous remercie.

En fait, c'est comme vous le savez l'abrivade longue qu'on fait pendant nos fêtes de la Saint-Gilles, elle part du domaine de Barjac et elle emprunte chaque année le pont du canal. Donc, c'était aussi symbolique, il y aura chaque année à la fois ses enfants et puis les cavaliers qui accompagnent la manade, qui traverseront le pont du canal et qui pourront se remémorer à cette occasion la mémoire de Pierre AUBANEL même si évidemment ses enfants le font chaque jour, je n'en doute pas.

Sur ces questions-réponses, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 24, je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Merci, il s'agit donc de six projets qui ont été réputés éligibles au dispositif d'aide pour les propriétaires en centres historiques. Donc entre le 21 novembre et le 10 janvier, un projet Rue Gambetta : la SCI AMBIANCE ET VIE; deux autres projets Rue Gambetta, il s'agit de l'immeuble Bosco et un projet rue Portes des Maréchaux ainsi qu'un projet rue Hoche et un projet traverse de la poissonnerie pour un montant total de travaux de 43 312 € et un montant de subventions de 10 824 €.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL.

J'ai demandé à nos services de nous faire un petit bilan de synthèse par rapport à cette politique qu'on a souhaité conduire, notamment au regard d'un nouveau règlement d'intervention que nous vous avons proposé en 2015. Je tenais à vous faire part des deux-trois chiffres suivants. On aura réhabilité en quatre ans plus de 120 façades. Alors que vous vous souvenez, on était plutôt sur un rythme de trois-quatre par ans, du coup sur quatre ans on était plutôt sur une dizaine au mandat précédent et là on est plutôt sur 120. Vous faites le compte on aura multiplié par près de quarante l'efficacité de notre dispositif. Dans le même temps, et je pense que ça rejoindra un souci légitime de Monsieur LEFEVRE, le montant des travaux qui auront été réalisés avoisine les 1 400 000 €. Cela veut dire qu'on aura injecté notamment dans l'économie locale, même si évidemment, il y a probablement quelques façades qui ont été faites par des entreprises extérieures, mais il y a vraiment beaucoup de locaux, il sera généré 1 400 000 € de travaux. Donc, je crois que le dispositif qui avait été réfléchi à l'époque par Madame BREUIL et nos services aura été un dispositif efficace.

C'est vrai que lorsqu'on engage une politique et qu'on constitue un règlement, il y a toujours l'incertitude de dire : est-ce que ce qu'on imagine pouvoir se développer va être efficace ? Je crois qu'en la matière on aura eu une efficacité peut-être même au-delà de ce que nous pouvions espérer. Nonobstant le fait également qu'évidemment, ne sont pas comptés ni dans ces chiffres ni dans ces quantités de façades réhabilitées tout ce qu'aura réalisé la ville par la réhabilitation de ses propres bâtiments ; que ce soit nos groupes scolaires, les îlots réhabilités par le PNRQAD, la salle Cazelles dont l'échafaudage d'ailleurs a été installé hier.

Donc, je crois que cela participe tout de même à l'embellissement de notre cadre de vie, de l'image de la ville. Désormais 120 façades réalisées, j'espère qu'on va aller beaucoup plus loin, cela commence à se voir à Saint-Gilles. Notre directrice de la communication lorsqu'elle a préparé le petit film qui a été projeté pour les vœux, on avait par exemple l'avant et l'après de la boulangerie, on ne fait pas de publicité particulière mais qui fait face au café de la poste. J'avais presque perdu l'image de l'horreur de cette façade avec les devantures dont les toiles, excusez-moi du terme, pendouillées. Voilà, je crois que c'est un dispositif que d'ailleurs on avait tous voté qui a été efficace et qui l'est encore.

Combien a-t-on de dossiers, Madame BREUIL, en instance en ce moment ?

Géraldine BREUIL : En instance, à chaque commission, toutes les deux commissions par mois, c'est une demi-journée ou une journée de commission pour étudier les dossiers.

Eddy VALADIER : Donc on a encore beaucoup de stocks qui sont à l'étude.

Géraldine BREUIL : Oui.

Eddy VALADIER : Alors, information, ça me plaît aussi même si effectivement, il faut savoir rester modeste mais bon, parfois nous nous inspirons de ce qui se fait... par ailleurs, Monsieur MARCK, notre directeur général des services, nous disait que des communes de l'agglomération nous sollicitaient pour savoir comment nous avons fait et quel dispositif nous avons mis en place. Donc cela fait plaisir même si c'était un sujet tout à fait particulier.

Vous vouliez ajouter quelques choses Madame BREUIL ?

Géraldine BREUIL : Non, je pense passer à la délibération suivante.

Eddy VALADIER : On a fait voter ou pas ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 25, donc Madame BREUIL qui est pressée.

Géraldine BREUIL : Non pas du tout, c'est parce qu'on n'a pas parlé dans les précédentes délibérations.

Eddy VALADIER : On sait que vous êtes un peu Lyonnaise, il y a Lyon-Barça ce soir et du coup vous voulez aller supporter vos joueurs. Mais c'est légitime !

Géraldine BREUIL : Mais ce qui est plus légitime c'est de dire que le soutien s'applique aussi aux devantures commerciales et aux commerçants du centre-ville et donc c'est le sujet de la deuxième délibération puisque c'est le soutien pour les rénovations des devantures commerciales. Donc là, un projet a été réputé éligible. Il s'agit de la devanture de la bijouterie Bosco pour un montant de travaux de 4 826 € et donc un montant de subventions de 2 413 €. Là pour le coup, c'est un dispositif que je crois qui n'est absolument pas connu dans aucune autre ville, c'est-à-dire le soutien aux devantures des commerçants à hauteur de 50%. Pour le coup, c'est beaucoup plus rare.

Eddy VALADIER : C'est beaucoup plus rare de trouver des collectivités qui financent les devantures commerciales à ce niveau-là. Là aussi, est-ce que j'ai les chiffres ? On en a fait pas mal. Je crois une quinzaine, 15 ou 19 devantures commerciales. Là aussi c'est vrai que, nos commerces ont pu se... 29 on m'a dit. Nos commerces ont pu progressivement se moderniser. Je félicite nos artisans et commerçants de s'insérer dans cette dynamique.

Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Centrale de la Coopération à l'École (OCCE) de l'école Jules Ferry

Eddy VALADIER : C'est Madame Sylvie AJMO-BOOT qui nous présentera cette délibération.

Sylvie AJMO-BOOT : Merci. Considérant la demande d'aide formulée par l'école Jules Ferry de Saint-Gilles pour l'organisation d'un projet théâtre « Le Minotaure », lequel a pour objet de permettre aux enfants de s'impliquer dans un projet pluridisciplinaire fédérateur. Considérant que la finalisation du projet donnera lieu à la création d'un spectacle devant les élèves et les parents. Considérant que les trois classes concernées seront accompagnées par une compagnie de théâtre la Mara des Bois avec une formatrice diplômée d'Etat, le Conseil Municipal est saisi afin d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'OCCE de l'école Jules Ferry pour la réalisation de ce projet.

Eddy VALADIER : Merci, Madame AJMO-BOOT. Des questions sur cette subvention ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Approbation du règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), crèche collective « Les Canaillous »

Eddy VALADIER : Délibération suivante, c'est Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Oui. Les deux délibérations que je vais présenter qui se succèdent font suite à la signature du CEJ que j'ai présenté en premier. Tous les quatre ans, on est censé réviser un peu les règlements en adéquation avec le CEJ et certains objectifs. On le repasse dans l'intégralité même s'il n'y a pas grand-chose qui change, c'est comme ça.

Eddy VALADIER : Des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Oui j'avais une question, ce n'est certes pas évident mais j'aurais voulu savoir dans quelle mesure la priorité pourrait-être donnée aux enfants dont les parents travaillent ? Parce qu'aujourd'hui, il s'avère qu'il peut y avoir parfois des problèmes de place et que la priorité n'étant pas donnée aux parents qui travaillent mais étant ouverte à tout le monde, sur un pied d'équité ou d'égalité, la difficulté, c'est qu'aujourd'hui, on se retrouve avec des parents qui parfois ont besoin de laisser leurs enfants parce qu'ils n'ont pas d'autres possibilités, ça leur est fermé et cela pose un souci.

Alors j'entends bien que c'est difficile à régler, mais j'aurais éventuellement aimé qu'il y ait une réflexion collégiale sur la faisabilité de prioriser la réception des enfants des parents qui travaillent.

Dominique NOVELLI : Je ne vous ai pas attendu Monsieur LEFEVRE pour avoir cette réflexion aussi. Etant donné comme vous le dites si bien qu'on a des places limitées, on analyse, on a une commission d'analyse de toutes les demandes. Bien évidemment, nous tenons compte des gens qui travaillent. Aujourd'hui, je ne peux pas donner de pourcentage mais il y a une grosse majorité des enfants qui sont accueillis à la crèche dont les deux parents travaillent.

Christophe LEFEVRE : Très bien, je vous remercie de ces précisions utiles.

Dominique NOVELLI : Je précise parce que, cela c'est pour les places sédentaires et à l'année. Après, on a de l'accueil occasionnel. Donc là nous, comme je vous l'ai spécifié au début, on a quand même des objectifs avec la CAF si on veut avoir un maximum de subventions de la PSU, il faut qu'on remplisse aussi les plages horaires. Des fois, on a des appels etc. il se peut qu'un jour, on accueille un enfant dont un seul parent travaille par exemple. Mais c'est de l'accueil occasionnel, en aucun cas une pérennité sur l'accueil etc. Voilà, je réponds complètement à la question aussi.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Approbation du règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), crèche familiale « Les Canaillous »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 28, Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : C'est exactement pareil, c'est pour l'accueil en crèche familiale. C'est-à-dire chez les assistantes maternelles dirigées par la crèche.

Eddy VALADIER : Des questions Monsieur LEFEVRE ? Madame MARTIN ? Madame BONARDI ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Renouvellement de l'adhésion à l'Association « Sites et Cités Remarquables de France »

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, je vous cède la parole.

Géraldine BREUIL : Il s'agit du renouvellement de l'adhésion pour un montant de 612,41 € C'est une adhésion que nous renouvelons chaque année depuis 2014.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Signature de la convention de partenariat entre la Ville de Nîmes et la Commune de Saint-Gilles dans le cadre du dispositif passeport été 2019

Eddy VALADIER : Donc, c'est Madame NOVELLI qui nous présentera la délibération numéro 30.

Dominique NOVELLI : Comme chaque année, nous renouvelons cette convention pour faire bénéficier des jeunes jusqu'à l'âge de 13 à 23 ans, pendant l'été, donc de loisirs à des prix attractifs sur des activités. A noter que cette année, nous aurons dix entrées à la piscine municipale qui seront comprises dans l'échiquier et une entrée à la crypte de l'Abbatiale de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : C'est très bien. Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Création de quatre logements – Demande de Subventions

Eddy VALADIER : On arrive à la délibération 31 et c'est Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Dans la continuité de la restauration du patrimoine de la ville, il s'agit de réhabiliter et rénover les logements situés dans l'école Jules Ferry qui ne sont plus utilisés par les enseignants et qui ont besoin de bons travaux de rénovation. Sachant que tel qu'il a été décrit dans une des premières délibérations, cette école sera réhabilitée globalement. C'est donc au titre du PNRQAD que ces quatre logements seront réhabilités en logements locatifs-sociaux. L'opération consiste en travaux de désamiantage, déplombage, démolition, plomberie, climatisation, électricité, plâtrerie, revêtement de sol, menuiserie, peinture, pour un montant de travaux estimé à 215 030 € HT. Cette opération peut bénéficier des aides de la Région et de l'Agglomération qui seront donc sollicitées à ce titre pour un montant de 20 000 € pour la Région et 24 600 € pour l'Agglomération.

Eddy VALADIER : C'est une délibération qui a été légèrement modifiée, je crois, sur le coût provisionnel hors taxe de cette opération. Je crois que vous l'aviez reçu par mail et peut-être sur votre table ce soir.

Des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, est-ce que vous pouvez me préciser qui en l'occurrence sera le bailleur de ces logements sociaux ? Est-ce que c'est la Mairie ou c'est une société intermédiaire ?

Eddy VALADIER : Effectivement, nous sommes propriétaires et c'est la ville qui sera en quelque sorte, comme vous le dites, le bailleur.

Christophe LEFEVRE : D'accord, et quand vous entendez logements sociaux, quelles sont les critères d'attribution que vous allez retenir ?

Géraldine BREUIL : C'est du PLS, du logement locatif qualitatif, en tout cas dans les grilles les plus hautes. Puisque c'est au sein d'une école et que nous ferons les attributions puisque nous restons propriétaire et qu'en plus de cela, en effet, nous souhaitons que ce soit des logements adaptés en fonction du site dans lequel il est localisé, c'est-à-dire au sein de l'école.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas les PLAI. Il n'y a pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Création d'un guichet unique d'accueil des administrés – Demande de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 32, c'est Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, afin d'améliorer l'accueil du public au sein des services municipaux, nous avons décidé de réaménager le hall d'accueil de l'Hôtel de ville afin de permettre la création d'un guichet unique. Donc qui aura pour principale mission de renseigner et de faciliter les démarches des administrés auprès des différents services de la Mairie. Ils pourront ainsi effectuer les différentes formalités en un seul et même endroit. Le coût estimé du projet est de 160 000 € HT. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat de 40%. Donc, le Conseil Municipal est saisi pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Réhabilitation de l'école maternelle Frédéric Mistral et de l'école élémentaire Jules Ferry – Demande de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 33, je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Nous allons demander donc des subventions pour la réhabilitation de l'école Frédéric Mistral et l'école élémentaire Jules Ferry : 3 300 000 € HT estimés.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Futsal Club Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 34, je cède la parole à Monsieur DUMAGEL.

Alex DUMAGEL : Merci, Monsieur le Maire. L'association Futsal club Saint-Gilles sollicite la Commune pour obtenir une subvention exceptionnelle de 2 500 € afin de permettre à ses joueurs de participer à la Champion ligue qui se déroulera à Chypre du 30 mai au 2 juin 2019 et qui rassemblera les clubs champions de leur compétition nationale.

En effet, le Futsal club Saint-Gilles s'est brillamment illustré la saison dernière en réalisant le doublet championnat de France et coupe de France. Pour leur permettre de représenter notre ville à cette compétition européenne, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €

Eddy VALADIER : Des questions ? Je n'irai pas à Chypre, que chacun soit rassuré. C'est dommage. Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage Saint-Gilles-Abensberg

Eddy VALADIER : C'est Madame Berthe PEREZ qui vous exposera cette délibération.

Berthe PEREZ : Cette subvention a vocation à participer au remboursement de frais occasionnés lors de la réception d'une délégation du club de judo d'Abensberg. Il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 115 €

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Signature d'une convention de partenariat relative au Grand Site Occitanie de Camargue Gardoise pour le financement d'un poste de Chargé de Mission

Eddy VALADIER : C'est Madame BREUIL qui conclura le Conseil Municipal sur cette délibération numéro 36.

Géraldine BREUIL : La Ville de Saint-Gilles a été labélisée Grand Site Occitanie par le Conseil Régional d'Occitanie. L'ensemble des partenaires locaux se sont entendus autour d'une stratégie de développement d'un tourisme durable, de nature et de culture. Le projet est porté par le syndicat mixte de la Camargue Gardoise. L'objectif de cette convention est de permettre au territoire d'approfondir sa démarche de développement d'un tourisme durable basé sur une importante stratégie de déplacement doux, de gestion des flux mais aussi une stratégie numérique innovante et d'amélioration de la qualification environnementale.

C'est véritablement un enjeu pour l'économie touristique de notre ville et de l'ensemble des villes partenaires. Cette convention aura une durée de quatre ans et spécifie la prise en charge du financement du poste de chargé de mission pour laquelle la Ville de Saint-Gilles participe à hauteur de 25% en tant que pépite du Grand Site Occitanie, pour un montant annuel de 11 500 € TTC.

Eddy VALADIER : Des questions sur le financement de ce poste ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Deux petites informations avant de clôturer ce Conseil.

C'est le départ de notre chef de la trésorerie de Saint-Gilles, Monsieur POUCHELON, qui a œuvré pendant plus de 17 ans – le temps passe vite – à la Perception de Saint-Gilles et qui est muté à l'hôpital de Rodez. Je crois que son successeur sera là le 1^{er} avril.

Puis vous dire aussi, divine surprise, la salle Cazelles a été occupée pour la première fois ce week-end même si les travaux de façade se terminent cette semaine ou la semaine prochaine. Des quelques retours que j'ai pu avoir, Monsieur GARCIA, les clubs étaient assez contents. On va rester prudents mais les premières impressions des utilisateurs étaient bonnes. C'est un équipement qui va être rendu aux associations saint-gilloises. C'est vrai qu'il y a eu quand même une bonne année, un an et trois mois de non-occupation. Donc cela va faire du bien à nos associations de remettre à disposition désormais ces deux salles. On a aussi le local des aînés de La Rescountre qui est terminé. On rencontrera jeudi l'association La Rescountre qui va pouvoir aussi réinvestir ses anciens locaux complètement rénovés. Cela se termine.

Nous inaugurerons, puisque Monsieur le Préfet du Gard nous a communiqué une date en fonction de ses disponibilités, la salle Cazelles le vendredi 22 mars à 18h et j'ai eu confirmation dans la journée de la présence normalement du président du Département de l'Agglomération qui nous a aidé. Je faisais les petits calculs, on a eu, je crois, plus de 1 079 000 € d'aides.

Voilà, je vous remercie de ce Conseil Municipal. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon match pour les impatients.

La séance est levée à 21h50.